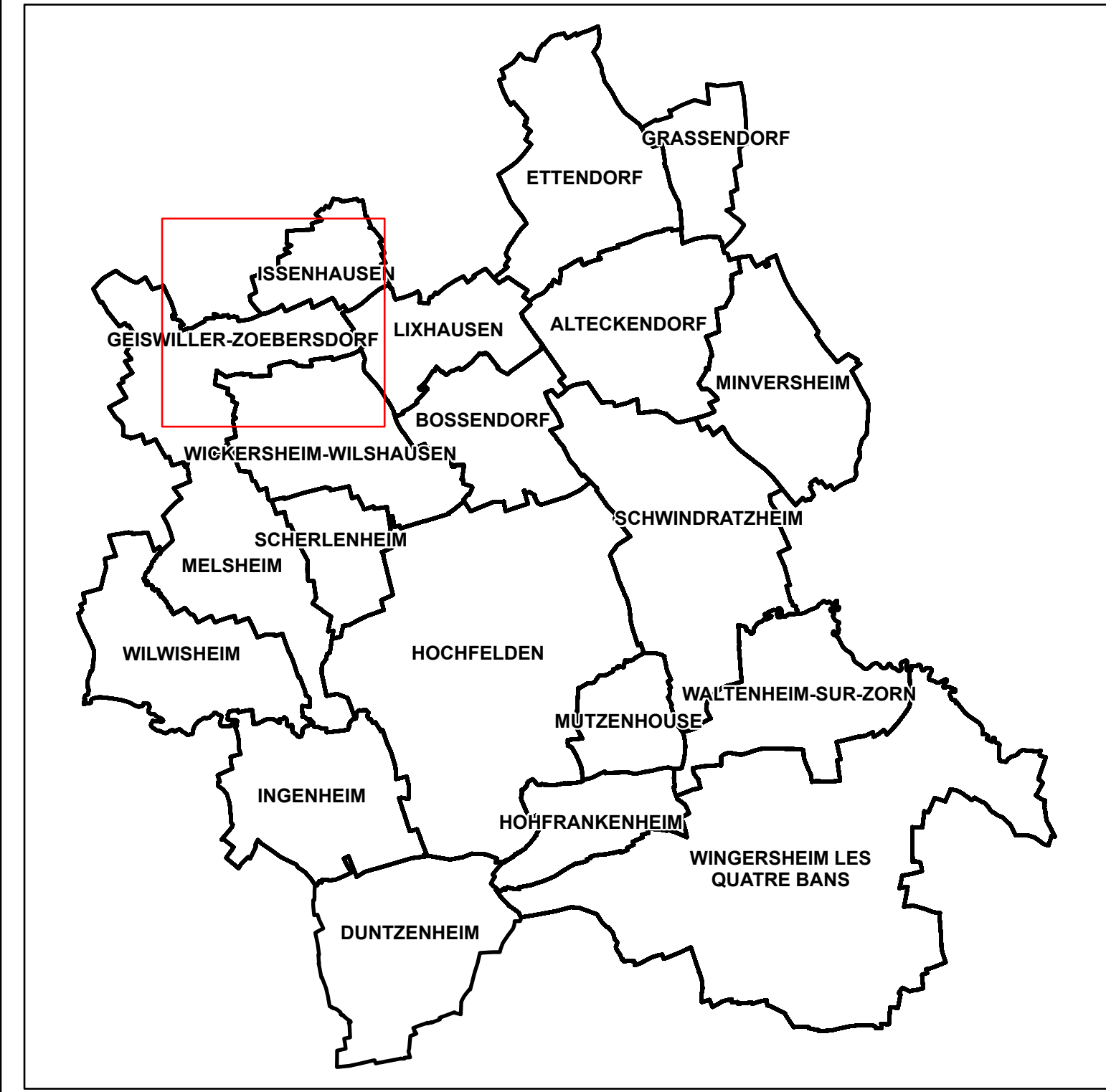


- arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- risque de coulée d'eau boueuse
- emplacement réservé
- secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- élément de continuité écologique et trame verte et bleue



maître d'ouvrage :
Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE
 Commune de Geiswiler - Zoebersdorf
 Zoebersdorf

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019

A Hochfelden, le 20 DEC. 2019
 M. Bernard Freund, le Président.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

ER	Vocation	Bénéficiaire
ZOE01	Elargissement de voie	Commune de Geiswiler-Zoebersdorf
ZOE02	Aménagement topographique doux	SDEA
ZOE03	Réseau eau pluviale	Commune de Geiswiler-Zoebersdorf